



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9609<sup>e</sup>** séance

Judi 18 avril 2024, à 17 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Frazier ..... (Malte)

*Membres :*

Algérie .....	M. Bendjama
Chine .....	M. Fu Cong
Équateur .....	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
France .....	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Guyana .....	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
Japon .....	M. Uemura
Mozambique .....	M. Afonso
République de Corée .....	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone .....	M. Kanu
Slovénie .....	M. Žbogar
Suisse .....	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

### Admission de nouveaux Membres

Lettre datée du 3 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/286)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 17 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Admission de nouveaux Membres

#### **Lettre datée du 3 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/286)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 2 avril 2024 adressée au Secrétaire général, l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine s'est référé à la demande d'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies, figurant dans le document S/2011/592, daté du 23 septembre 2011, et a prié instamment le Conseil de sécurité de bien vouloir réexaminer cette demande. Cette lettre figure dans le document publié sous la cote S/2024/286.

Le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par l'État de Palestine est publié sous la cote S/2024/313.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/312, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Algérie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance et de présider le Conseil de sécurité de manière remarquable

ce mois-ci ; nous apprécions vivement vos efforts et votre engagement personnel.

Au nom de mon pays, l'Algérie, ainsi qu'au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés et d'innombrables autres pays épris de paix, je me tiens aujourd'hui devant l'organe suprême chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales pour présenter le projet de résolution (S/2024/312) sur l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

Le 15 novembre 1988, c'est dans mon pays, l'Algérie, qu'a été proclamée la déclaration d'indépendance de l'État de Palestine. Aujourd'hui, l'appel de l'histoire retentit à nouveau, et j'ai l'honneur de présenter au Conseil la recommandation d'admettre l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière. C'est là une étape cruciale pour corriger une injustice de longue date. Dans sa mémorable déclaration proclamant l'État de Palestine, le regretté Yasser Arafat déplorait que les Palestiniens soient exclus de la communauté internationale. Comme il l'a dit alors :

« Alors que le monde contemporain élaborait son nouveau système de valeurs, l'équilibre des pouvoirs locaux et mondiaux excluait les Palestiniens de la destinée commune ».

Il est apparu clairement, une fois de plus, que la justice ne suffit pas à infléchir le cours de l'histoire. Aujourd'hui, nous nous efforçons naturellement de répondre à l'appel de Yasser Arafat en exhortant nos collègues du Conseil de sécurité à voter pour l'admission de la Palestine. C'est le moins que nous puissions faire pour honorer la dette – c'est bien une dette – que nous avons envers son peuple. Nous le disons haut et fort : la communauté internationale est solidaire de la Palestine. Nous restons indéfectiblement attachés à un État palestinien indépendant, souverain et pacifique. Cette injustice historique doit être corrigée. La balance de la justice doit revenir à l'équilibre.

Nous sommes foncièrement convaincus que la Palestine réunit tous les critères d'admission à l'ONU, tels que définis par les pères fondateurs dans la Charte des Nations Unies. Nous exhortons tous les membres à voter pour ce projet de résolution. L'heure est venue pour la Palestine de prendre la place qui lui revient de droit dans la communauté des nations. Cette demande d'admission à l'ONU est une expression fondamentale de l'autodétermination palestinienne. L'admission renforce, elle ne compromet pas, la solution des deux États, une solution

sans cesse menacée par ceux qui cherchent à effacer l'identité palestinienne et les aspirations des Palestiniens. La paix viendra de l'inclusion de la Palestine, et non de son exclusion.

Tout en reconnaissant les difficultés – la colonisation, l'annexion, la violence et le déni des droits des Palestiniens – notre réponse doit être claire : admettre la Palestine, comme premier pas fondamental vers la paix. Cette admission consacrerait définitivement la solution des deux États à laquelle les autorités d'occupation continuent de s'opposer ouvertement. Cette admission constituerait un rejet de leur tentative d'effacer le peuple palestinien et de détruire l'État palestinien et toute perspective de paix.

Accueillons la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et, ce faisant, relançons un véritable processus de paix entre égaux, ouvrant la voie à une paix durable au Moyen-Orient. Ne pas le faire reviendrait pour le Conseil à manquer une fois encore à ses responsabilités. L'inaction serait une erreur grave et impardonnable. Ne pas se réveiller aujourd'hui, c'est autoriser la poursuite de l'injustice et de l'impunité. Ne pas le faire serait une honte éternelle. L'appel à la liberté des Palestiniens doit être entendu. L'appel à une Palestine libre qui résonne dans le monde entier doit devenir une réalité dont jouit le peuple palestinien.

Je conclurai par ce que le Président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, a déclaré devant l'Assemblée générale l'année dernière.

« Le temps est venu pour la Palestine de devenir un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, même si son territoire reste occupé. Nous n'abandonnerons pas cette cause. Et nous n'aurons pas de répit tant que l'objectif n'aura pas été atteint ».

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2024/312.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, une voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ce jour aurait pu entrer dans l'histoire comme celui où, après trois quarts de siècle, la communauté internationale a enfin pris la bonne décision pour corriger des années d'injustice historique à l'égard de la Palestine et des aspirations légitimes de son peuple héroïque. La question était simple : il s'agissait fondamentalement de savoir si les Palestiniens méritaient de faire partie de la famille mondiale et de participer pleinement à toutes les décisions de la vie internationale. Une question à laquelle nous avons toujours répondu par l'affirmative, tant lorsque nous avons admis Israël à l'Organisation des Nations Unies que lorsque nous y avons admis des dizaines d'États qui s'étaient libérés du joug de l'oppression coloniale.

Cependant, nos collègues américains pensent différemment. En exerçant leur droit de veto pour la cinquième fois depuis le début de l'escalade à Gaza, ils ont une fois de plus montré ce qu'ils pensent réellement des Palestiniens. Pour Washington, ces derniers ne méritent pas d'avoir leur propre État. Ils ne sont qu'un obstacle à la réalisation des intérêts d'Israël.

C'est pourquoi les États-Unis sont prêts à tout jamais à fermer les yeux sur les crimes d'Israël contre les civils à Gaza et sur les activités illégales de colonisation de Jérusalem-Ouest en Cisjordanie. L'objectif est de briser la volonté des Palestiniens, de les forcer à se soumettre inconditionnellement à la Puissance occupante, d'en faire des serviteurs et des citoyens de seconde zone, voire de les exterminer et de les expulser de leur patrie.

Une telle politique n'a eu que l'effet inverse. Aujourd'hui, l'écrasante majorité de la communauté mondiale est favorable à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation mondiale. La souffrance des Palestiniens pacifiques résonne dans le cœur et l'âme de millions de personnes à travers le monde. Dans les pays qui fournissent des armes à Jérusalem-Ouest, des voix de plus en plus fortes s'élèvent pour demander l'interdiction de ces livraisons.

Le recours au veto par la délégation des États-Unis aujourd'hui est une vaine tentative d'arrêter le cours inexorable de l'histoire. Le résultat du vote, où Washington était presque complètement isolé, parle de lui-même.

Faire le jeu de son allié en s'associant à ses actions les plus irresponsables et refuser de rechercher des solutions justes sur la base du cadre juridique international existant est un moyen direct de s'enfoncer plus encore dans l'abîme de la guerre, qui pourrait embraser l'ensemble de la région.

Même si les États-Unis et Israël en tirent profit, ce ne sera qu'à court terme. Dans le même temps, Washington se retirera une fois pour toutes de la liste des États pacifiques et respectés, partageant pleinement avec ses alliés israéliens la responsabilité de la mort de dizaines de milliers de civils palestiniens. C'est indigne d'une grande puissance et l'histoire ne le lui pardonnera pas. Nous appelons les États-Unis à écouter la voix de la raison, à réfléchir aux conséquences de leurs décisions et à se joindre d'urgence aux efforts des autres membres du Conseil de sécurité pour établir un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont œuvré avec vigueur et détermination pour appuyer la création d'un État palestinien dans le cadre d'un accord de paix global qui réglerait définitivement le conflit israélo-palestinien. Depuis les attaques du 7 octobre, le Président Biden a été clair sur le fait qu'une paix durable dans la région ne peut être obtenue que par la solution des deux États, conjuguée à la garantie de la sécurité d'Israël. Il n'y a pas d'autre moyen de garantir la sécurité et l'avenir d'Israël en tant qu'État juif démocratique. Il n'y a pas d'autre moyen de garantir que les Palestiniens vivent dans la paix et la dignité au sein d'un État qui leur appartienne. Et il n'y a pas d'autre voie qui mène à l'intégration régionale entre Israël et tous ses voisins arabes, notamment l'Arabie saoudite.

Par ailleurs, nous disons clairement, depuis longtemps, que les actions prématurées menées ici à New York, même avec les meilleures intentions, ne permettront pas au peuple palestinien d'accéder au statut d'État. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons la responsabilité particulière de veiller à ce que nos actions servent la cause de la paix et de la sécurité internationales et soient conformes aux conditions prévues dans la Charte des Nations Unies. Comme l'indique le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres (S/2024/313), il n'y a pas eu d'unanimité entre les membres du Comité s'agissant de la question de savoir si le candidat réunit les conditions d'admission énoncées à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. Par exemple, la question de savoir si le candidat présente les caractères d'un État n'est toujours pas tranchée.

Nous appelons depuis longtemps l'Autorité palestinienne à entreprendre les réformes nécessaires pour faire en sorte que les caractères permettant de préparer la création d'un État soient établis, et nous rappelons que le Hamas, une organisation terroriste, exerce actuellement son pouvoir et son influence à Gaza, qui fait partie intégrante de l'État envisagé dans ce projet de résolution (S/2024/312). Pour ces raisons, les États-Unis ont voté contre ce projet de résolution du Conseil de sécurité. Je le répète, les États-Unis continuent d'appuyer vigoureusement la solution des deux États. Ce vote n'est pas une opposition à l'accession de la Palestine au statut d'État, mais est plutôt une affirmation du fait que cela ne pourra provenir que de négociations directes entre les parties.

Avant les attentats terroristes du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas, la politique des États-Unis était notamment axée sur la promotion de la normalisation entre Israël et ses voisins arabes et, en tant qu'élément essentiel d'un plan de normalisation, sur l'obtention d'avantages tangibles en faveur d'un horizon politique pour le peuple palestinien. Cela était fondé sur l'opinion des États-Unis selon laquelle la normalisation était la voie la plus viable pour progresser dans ce qui était une situation inextricable entre les Israéliens et les Palestiniens. Au lendemain du 7 octobre 2023, les conversations sur une éventuelle normalisation et un éventuel horizon politique pour les Palestiniens qui conduiraient au statut d'État et à l'admission à l'Organisation des Nations Unies se sont poursuivies. Le Hamas et ses soutiens iraniens préféreraient probablement que cet effort ne soit pas couronné de succès, mais nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. Les États-Unis restent d'avis que la voie qui permettra au peuple palestinien d'accéder le plus rapidement au statut d'État est celle de négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne, avec l'appui des États-Unis et d'autres partenaires. Nous pensons que cette approche peut faire concrètement progresser les objectifs des Palestiniens, de manière constructive et durable.

Nous pensons également, à la lumière des agissements sans précédent et scandaleux de l'Iran au cours de la semaine écoulée, que les voisins d'Israël auraient tout à gagner d'une normalisation. Les États-Unis sont déterminés à intensifier leurs échanges, avec les Palestiniens et le reste de la région, non seulement pour régler la crise actuelle à Gaza, mais aussi pour promouvoir un règlement politique qui ouvrira la voie à l'accession de la Palestine au statut d'État et à son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Les États-Unis continueront à s'opposer aux mesures unilatérales qui compromettent la perspective de la solution des deux États, notamment à toute action qui viole les principes que le Secrétaire d'État Blinken met en avant depuis des mois, à savoir que Gaza ne saurait servir de base au terrorisme, qu'il ne doit pas y avoir de nouvelle occupation israélienne de Gaza et que la taille du territoire de Gaza ne doit pas être réduite. Comme nous l'avons déjà dit, nous pensons que la solution des deux États, associée à ces éléments, est le meilleur moyen de parvenir à une paix durable dans la région, ainsi qu'à la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : La France remercie l'Algérie d'avoir proposé ce projet de résolution (S/2024/312), en faveur duquel elle a voté.

Il est temps de parvenir à un règlement politique global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, la seule à même de répondre aux besoins de sécurité à long terme d'Israël, ainsi qu'aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État. Comme le Président de la République française l'a rappelé, la France n'a pas de tabou sur cette question, et c'est dans ce contexte, à l'initiative de l'Algérie, que nous sommes favorables au rehaussement du statut de la Palestine à l'ONU et à son admission comme Membre de plein droit. Cette admission doit permettre la reprise d'un processus décisif et irréversible pour mettre en œuvre la solution des deux États et le renforcement de l'Autorité palestinienne dans les territoires palestiniens, à Gaza comme en Cisjordanie. Elle doit pouvoir y exercer de manière effective et efficace ses responsabilités sur l'ensemble des territoires d'un futur État palestinien.

Le conflit à Gaza, déclenché par l'attaque terroriste du Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier, que nous condamnons de la façon la plus ferme, montre à quel point il est essentiel que le Conseil de sécurité s'engage résolument dans la voie d'une résolution politique du conflit, tout en renforçant son action sur le volet humanitaire. Nous continuons ainsi à exiger un cessez-le-feu immédiat et pérenne et la libération immédiate et inconditionnelle de l'ensemble des otages.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation algérienne d'avoir déposé le projet de résolution (S/2024/312) et d'avoir été totalement transparente dès le début quant à l'approche qu'elle entendait adopter.

Treize ans après la dernière demande (voir S/PV.6624), le peuple palestinien a lancé aujourd'hui

un nouvel appel à la justice. Mais la réponse du Conseil n'a pas suffi à rendre cette justice. Le Guyana a levé la main en faveur de la justice aujourd'hui parce que, pour nous, il s'agissait d'un choix judicieux, qui n'a été que trop longtemps différé. Le Conseil est saisi de la question de Palestine depuis 1947. Depuis lors, il a tenu au moins 792 séances. Un examen des comptes rendus de ces séances révèle quelques constats clefs sur l'approche du Conseil à l'égard de la question de Palestine, dont trois que je soulignerai très brièvement.

Premièrement, au cours de ces décennies, les membres du Conseil ont, entre autres, reconnu la nécessité de traiter les différentes dimensions de la question de Palestine, constamment souligné la nécessité pour le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et insisté sur la nécessité de concrétiser la solution des deux États. Toutefois, si cela montre que dans l'ensemble, le Conseil considère favorablement la cause palestinienne, cette compassion n'a pas suscité une volonté politique suffisante pour trouver une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

Cela m'amène à mon deuxième point. La solidarité historique du Conseil avec le peuple palestinien a conduit à l'adoption de nombreuses mesures de fortune pour traiter les symptômes de la question de Palestine. Nous n'avons pas pu nous attaquer de manière globale à la racine du problème, à savoir le retard considérable pris dans la création d'un État de Palestine indépendant. Le projet de résolution sur lequel nous avons voté il y a un instant constituait une étape importante pour combler cette lacune, et le Guyana regrette profondément qu'il n'ait pas été adopté. Si l'on ne s'attaque pas à la racine du problème, les symptômes persisteront et ces mesures de fortune se poursuivront. Le peuple palestinien mérite un horizon politique clair et une voie vers une paix globale et juste.

La troisième question est celle de la non-application du principe de responsabilité, d'une grave ampleur, qui a accompagné la question de Palestine de 1948 à ce jour. Si la Puissance occupante avait été tenue de rendre des comptes pour ses violations persistantes du droit international, la voie vers une Palestine libre et indépendante aurait été dégagée depuis longtemps. L'impunité doit cesser.

Le Guyana appuie l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière et estime qu'il remplit toutes les conditions d'admission prévues à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, qui sont les seules à être prises en considération



pour l'admission d'un Membre à l'ONU. Nous sommes donc profondément déçus que les aspirations légitimes du peuple palestinien n'aient pas été satisfaites aujourd'hui. Le Guyana avait espéré que la solidarité historique du Conseil avec la cause palestinienne et son empathie indéniabla pour cette cause auraient pu cette fois-ci se traduire par une volonté politique forte, compte tenu de la menace existentielle à laquelle les Palestiniens sont actuellement confrontés. Malgré cela, le Guyana réaffirme sa volonté inébranlable de continuer à travailler avec le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU afin d'obtenir justice pour le peuple palestinien. Au peuple palestinien, je dis que le Guyana ne l'abandonnera jamais. Nous continuerons à faire entendre notre voix jusqu'à ce que justice soit faite.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie a voté pour la recommandation du Conseil de sécurité d'admettre l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'ONU.

La solution des deux États, en vertu de laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte en paix, est la seule option viable à long terme. La Slovénie continue d'appeler au plein respect du droit international et au règlement pacifique des conflits. À ce stade, nous avons deux objectifs principaux : remédier à la situation actuelle à Gaza et relancer le processus politique, qui doit mener à la solution des deux États. Nous estimons que l'admission de l'État de Palestine à l'ONU pourrait grandement contribuer à ce processus, qui doit régler toutes les questions en suspens, soutenir l'État de Palestine et garantir la sécurité d'Israël. L'admission à l'ONU ne doit pas se substituer aux négociations mais les compléter. Nous estimons que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans le processus de paix. Les deux États doivent donc bénéficier du même statut au sein de l'Organisation.

La Slovénie estime que la Palestine remplit les critères définis à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. L'admission de la Palestine à l'ONU pourrait constituer un pas important vers la paix. Elle renforcerait le rôle de l'Autorité palestinienne et contribuerait également à la sécurité d'Israël. Nous restons convaincus que le droit de la Palestine à l'autodétermination et d'être admise à l'ONU n'est pas incompatible avec le droit d'Israël d'exister et de vivre en sécurité. Nous pensons que toute solution basée sur la coexistence de deux États doit reposer sur la reconnaissance mutuelle et l'égalité souveraine.

**M. Sangjin Kim** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a déposé sa demande

d'admission à l'ONU pour la première fois en 1949. Mais ce n'est qu'en 1991, 42 longues années après sa demande initiale, qu'elle s'est vue accorder le statut de Membre. Nous comprenons donc parfaitement ce que ressentent les peuples qui aspirent à être admis à cette organisation internationale de premier plan.

La République de Corée estime que le seul moyen viable de régler la question palestinienne à long terme et d'instaurer une paix durable passe par la concrétisation de la solution des deux États. Pourtant, les négociations entre les parties sont au point mort depuis plusieurs décennies. La République de Corée a voté pour le projet de résolution S/2024/312 sur l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies, car nous estimons qu'il faut redoubler d'efforts pour relancer le processus menant à la solution des deux États.

Indépendamment de l'issue du vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution, nous espérons que les négociations entre les parties reprendront bientôt, sur la base du dialogue et du compromis, en vue d'un règlement pacifique de la question palestinienne. Pour ce faire, il faut mettre fin à la situation humanitaire catastrophique à Gaza sans plus tarder.

Nous appelons à nouveau à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes, et nous insistons sur la nécessité d'étendre l'acheminement de l'aide humanitaire à l'ensemble de la bande de Gaza. Tous les acteurs régionaux doivent faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une nouvelle escalade dangereuse dans la région.

Dans ce contexte, même si le projet de résolution d'aujourd'hui sur l'admission de la Palestine à l'ONU n'a pas été adopté, il est clair que tous les membres du Conseil de sécurité s'accordent à dire que la solution impérative des deux États est le moyen le plus viable de régler la question palestinienne à long terme et, plus généralement, de réduire les tensions régionales de longue date.

Nous précisons que notre vote d'aujourd'hui ne constitue pas une reconnaissance bilatérale de la Palestine en tant qu'État. Nous examinerons cette question ultérieurement, lorsque les conditions seront plus propices au règlement du conflit. Nous espérons également que les négociations entre les parties pourront reprendre bientôt.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni réaffirme son attachement à avancer sur la voie de la solution des deux États,

permettant à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain.

Nous convenons qu'il faut donner aux habitants de la Cisjordanie et de Gaza un horizon politique avec une voie crédible et irréversible vers un État palestinien et un nouvel avenir. Cela ne dépend pas entièrement de nous, mais notre reconnaissance d'un État palestinien doit y contribuer. Nous pensons que cette reconnaissance de l'existence d'un État palestinien ne doit pas marquer le début d'un nouveau processus, mais ne doit pas non plus être la dernière étape du processus. Nous devons tout d'abord régler la crise immédiate dans la bande de Gaza, qui est un territoire palestinien occupé et qui doit faire partie d'un futur État palestinien.

Toutefois, le Hamas contrôle toujours certaines parties de la bande de Gaza et des otages israéliens sont toujours en captivité. Cela montre que nous sommes encore au début du processus. Veiller à ce que la bande de Gaza ne soit plus sous le contrôle du Hamas et faire en sorte que ce groupe n'ait plus la capacité de lancer des attaques contre Israël sont des étapes essentielles et incontournables sur la voie d'une paix durable, tout comme des efforts concertés pour soutenir le nouveau gouvernement palestinien lorsqu'il prendra des mesures de réforme indispensables et gouvernera à nouveau la bande de Gaza, ainsi que la Cisjordanie.

Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution S/2024/312 aujourd'hui parce que nous devons d'abord concentrer nos efforts sur l'obtention d'une pause immédiate pour que l'aide puisse entrer dans la bande de Gaza et en vue de la libération des otages qui y sont détenus. Ce n'est qu'ensuite seulement que nous pourrions œuvrer pour que des progrès soient réalisés en vue d'un cessez-le-feu durable, de manière à éviter de nouvelles destructions, de nouveaux affrontements et de nouvelles pertes en vies humaines.

Le Ministre des affaires étrangères de notre pays s'est rendu cette semaine en Israël et dans les territoires palestiniens occupés pour proposer notre appui à la mise en œuvre de ce plan. Nous continuerons d'œuvrer d'urgence pour contribuer au rétablissement de la paix et pour promouvoir un processus politique en faveur d'une solution des deux États, de nature à garantir la justice et la sécurité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

**M. Uemura** (Japon) (*parle en anglais*) : Le mois dernier, le Conseil de sécurité a enfin pu adopter la résolution 2728 (2024), qui exige un cessez-le-feu immédiat

à Gaza dans l'espoir d'apporter un véritable changement sur le terrain.

Cependant, le cessez-le-feu n'a pas été mis en place et la catastrophe humanitaire s'aggrave. La population de Gaza est confrontée à une tragédie et à des difficultés sans précédent. Une grande partie de la population de Gaza vit dans la détresse, avec peu de nourriture et d'eau, et privée de dignité humaine.

Dans le même temps, de sérieux efforts diplomatiques sont déployés en vue de la cessation des hostilités et de la libération des otages. Nous réaffirmons notre ferme appui au rôle crucial joué par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar à cette fin, et saluons leurs efforts inlassables.

Une fois qu'un cessez-le-feu durable sera en place, il sera primordial de créer un mécanisme de reconstruction pour Gaza, avec l'appui de la communauté internationale, et d'instaurer une gouvernance efficace dans le cadre d'une Autorité palestinienne réformée.

Le Japon a fermement défendu le droit des Palestiniens à l'autodétermination et toujours appuyé une solution prévoyant deux États au titre de laquelle Israël et un futur État palestinien indépendant pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Depuis des décennies, nous apportons notre ferme appui aux initiatives politiques, économiques et sociales en faveur de l'édification d'un État palestinien.

Nous avons exprimé notre position fondée sur des principes en votant pour la résolution 67/19 de l'Assemblée générale en 2012, par laquelle l'Assemblée a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité donnera une suite favorable à sa demande d'admission en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

C'est la première fois depuis 2011 que le Conseil de sécurité délibère sur l'admission de la Palestine à l'ONU. Les années écoulées dans l'intervalle ont été marquées par peu de progrès dans les négociations directes entre les parties, alors que dernièrement, le conflit régional s'est embrasé, causant des souffrances indicibles.

En cette période critique, le Japon a voté pour le projet de résolution S/2024/312 présenté aujourd'hui en tant que décision globale, reconnaissant que la Palestine remplit les critères d'admission à l'ONU, tout en tenant compte de la possibilité de promouvoir la création d'un État palestinien par le biais de négociations pacifiques entre les parties concernées.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : La Suisse s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2024/312. Sans nous y opposer, nous estimons qu'à l'heure actuelle, cette étape n'est pas propice à une détente de la situation et à une situation pacifique au vu de la grande instabilité et du conflit sur place. Nous pensons qu'il serait mieux de procéder à l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière à un moment où une telle mesure pourrait s'insérer dans la logique d'une paix émergente.

Cette abstention ne change pourtant rien au soutien ferme de la Suisse à la solution à deux États. Nous sommes convaincus que seule une solution négociée où deux États, la Palestine et Israël, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité peut conduire à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

Nous venons d'évoquer en détail la situation catastrophique au Proche-Orient. Ce qu'il faut de toute urgence, c'est la mise en œuvre immédiate des résolutions du Conseil et du cessez-le-feu. Et il faut, et ceci sans plus attendre si nous voulons redonner aux populations la perspective d'un avenir pacifique qui permette à toutes et à tous de vivre dans la dignité, le rétablissement d'un horizon politique en vue d'une solution négociée à ce conflit.

La Suisse se tient prête à soutenir les efforts qui peuvent reconstruire l'espoir de paix à travers une solution à deux États démocratiques, qui vivent côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues basées sur les frontières de 1967, y compris avec Gaza comme partie intégrante d'un État palestinien.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui est un triste jour. En raison du veto des États-Unis, la demande d'admission de la Palestine à l'ONU a été rejetée et le rêve du peuple palestinien, vieux de plusieurs décennies, a été impitoyablement anéanti. La Chine juge la décision des États-Unis très décevante.

La création d'un État de Palestine indépendant est le rêve de plusieurs générations de Palestiniens. Son admission en tant que Membre à part entière de l'ONU est une étape cruciale dans cette direction et ce processus historiques. Dès 2011, la Palestine a déposé une demande d'admission. En raison de l'opposition de certains pays, le Conseil n'a pas pris de décision à l'époque. Treize années d'attente c'est plus qu'assez. Et pourtant, certaines délégations continuent de se plaindre qu'il n'y a pas eu assez de temps et qu'il n'y a pas lieu de se précipiter. Ces affirmations sont hypocrites. L'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU est plus urgente que jamais.

Les pays concernés affirment qu'ils ne sont pas en mesure de soutenir l'admission de la Palestine à l'ONU au motif que l'État de Palestine n'a pas la capacité de gouverner. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Au cours des 13 dernières années, la situation en Palestine a évolué de nombreuses manières, la principale étant l'expansion des colonies en Cisjordanie. L'espace de survie de la Palestine en tant qu'État n'a cessé de diminuer et les fondements de la solution des deux États n'ont cessé de s'éroder. Les pays concernés n'en ont pas tenu compte et ont adopté une attitude d'acquiescement, voire de connivence. Et maintenant, ils remettent en question la capacité de la Palestine de gouverner. C'est une logique de gangster, qui confond le bien et le mal.

Ce qui est encore plus inacceptable, c'est que certains pays contestent le fait que la Palestine remplit les conditions d'admission à l'ONU en vertu de la Charte des Nations Unies, sous-entendant que la question se pose toujours de savoir si la Palestine est un pays épris de paix. Une telle allégation est scandaleuse et va trop loin. Pour le peuple palestinien, qui souffre de l'occupation, cela revient à remuer le couteau dans la plaie et c'est extrêmement insultant. Si l'opposition à l'admission de la Palestine à l'ONU est le résultat d'un calcul politique, il vaudrait mieux le dire tout simplement, au lieu de trouver des excuses pour victimiser à nouveau le peuple palestinien.

La création d'un État indépendant est un droit national inaliénable pour le peuple palestinien. Ce droit ne peut être remis en question ni négocié. Les pays concernés font des négociations directes entre la Palestine et Israël une condition préalable, affirmant que l'admission de la Palestine à l'ONU ne peut résulter que de négociations. Cela revient à mettre la charrue avant les bœufs. Le rejet par Israël de la solution des deux États est on ne peut plus clair. Dans ce contexte, l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU permettrait à la Palestine de bénéficier d'un statut égal à celui d'Israël et contribuerait à créer les conditions d'une reprise des négociations entre les deux parties. Tous les pays qui soutiennent véritablement la solution des deux États ne devraient pas s'opposer à l'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU.

L'histoire suit inexorablement son cours. On ne peut aller contre l'air du temps. Nous sommes convaincus qu'un jour viendra où l'État de Palestine jouira des mêmes droits que les autres États Membres de l'ONU, où les deux États, la Palestine et Israël, pourront vivre côte à côte dans la paix en tant que voisins, et où les deux



peuples, Palestiniens et Israéliens, vivront dans la tranquillité et le bonheur. La Chine continuera à déployer des efforts inlassables et à jouer un rôle constructif pour que ce jour arrive prochainement.

**M. De la Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a toujours appuyé le droit légitime du peuple palestinien de créer un État libre de toute occupation étrangère et soutenu les processus devant mener à son autodétermination et à sa pleine indépendance, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans le droit international et la Charte des Nations Unies.

Le 24 décembre 2010, l'Équateur a reconnu la Palestine en tant qu'État libre et indépendant à l'intérieur des frontières de 1967. Par la suite, en 2012, l'Équateur a coparrainé et voté pour la résolution 67/19, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'accorder à la Palestine le statut d'État observateur. Et depuis 2014, l'Équateur a une ambassade à Ramallah, en Palestine, et la Palestine a une ambassade à Quito.

Aujourd'hui, une fois de plus, le vote de l'Équateur a démontré son attachement au peuple de Palestine en réaffirmant ce qu'il avait reconnu il y a 14 ans. Mon pays espère que les conditions seront bientôt réunies pour permettre au Conseil de recommander, à l'unanimité, l'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite la présidence maltaise du Conseil d'avoir convoqué cette séance pour nous prononcer sur le projet de résolution S/2024/312, le texte historique relatif à l'admission de l'État de Palestine à l'ONU. Nous remercions vivement l'Algérie et l'ensemble du Groupe des États arabes pour le rôle moteur qu'ils ont joué dans la présentation de ce texte au Conseil.

Le 12 août 1988, la République du Mozambique a officiellement reconnu l'État de Palestine en tant qu'État indépendant et souverain. Nous l'avons fait parce que nous sommes convaincus que les peuples naissent avec le droit naturel à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté. Ce droit est profondément ancré dans la Charte des Nations Unies, dans les principes et normes du droit international et dans le droit naturel lui-même. Il s'agit d'un droit qui ne dépend pas d'un plébiscite ou d'un référendum, ni d'ailleurs du jugement d'autres peuples ou gouvernements étrangers. C'est donc sur cette base que notre pays, le Mozambique, comme beaucoup d'autres nations dans le monde, a vu le jour et est entré dans le concert des nations. Nous avons été admis dans le système

des Nations Unies en septembre 1975, après une longue lutte pour la libération, qui a duré 10 ans.

Nous souhaitons rappeler qu'à ce jour, le 18 avril, 140 États Membres de l'ONU ont reconnu l'État de Palestine. Cette reconnaissance quasi universelle est la preuve que la Palestine remplit les conditions requises pour avoir le statut d'État, à savoir une population, un territoire et un gouvernement, ainsi que la capacité de nouer des relations avec d'autres États.

Nous estimons que les conditions sont réunies pour que la Palestine devienne Membre à part entière de l'ONU. En vertu de l'Article 4 de la Charte et sur la base de notre expérience depuis 1988, la Palestine est clairement une nation éprise de paix. Au fil des ans, elle a démontré qu'elle acceptait les obligations énoncées dans la Charte et qu'elle avait la capacité et la volonté de s'acquitter de ces obligations.

Nous tenons à préciser que le Mozambique entretient des relations diplomatiques avec l'État d'Israël. C'est le fondement sur lequel repose notre adhésion à la vision de la solution des deux États, avec deux États indépendants et souverains, Israël et la Palestine, tous deux Membres à part entière de l'ONU, coexistant dans un esprit de bon voisinage, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Pour être précis, c'est pleinement conforme à la résolution 242 (1967), qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil le 22 novembre 1967.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Mozambique a voté pour le projet de résolution.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance, et nous félicitons la présidence maltaise du Conseil de la manière dont elle a dirigé les travaux du Comité d'admission de nouveaux Membres et du Conseil de sécurité sur l'importante demande d'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Je remercie également l'Algérie d'avoir déposé le projet de résolution (S/2024/312) et du rôle de premier plan qu'elle joue au Conseil en ce qui concerne le sort et les aspirations du peuple palestinien.

Ce matin, lors du débat public de haut niveau sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères et de la coopération internationale a présenté en détail notre position sur la question (voir S/PV.9608) – c'est-à-dire dans le contexte de la demande

d'admission de l'État de Palestine comme Membre de l'ONU, 13 ans après que la demande de la Palestine a été examinée pour la première fois par le Comité d'admission de nouveaux Membres. La Sierra Leone elle-même reconnaît les fondements d'une telle demande qui, de notre point de vue, est légitime et pourrait ouvrir la voie à un horizon politique fondé sur les principes de la solution des deux États sur la base de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui préconise la création d'un État arabe indépendant et d'un État juif indépendant, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

La Sierra Leone a appuyé le projet de résolution visant à admettre l'État de Palestine à l'ONU, et voté pour ce texte. Notre appui s'inscrit dans le droit fil et dans le contexte de notre examen de l'Article 4 de la Charte et des orientations fournies par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 28 mai 1948 sur les *Conditions de l'admission d'un État comme Membre des Nations Unies*.

Nous regrettons que le projet de résolution n'ait pas été adopté. Nous sommes convaincus que l'admission comme État Membre aurait fait écho au principe de l'égalité des États, consacré par la Charte, et aurait assurément renforcé la solution des deux États, avec un État arabe indépendant et un État juif indépendant vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la stabilité. L'admission de l'État de Palestine à l'ONU a certes été retardée, comme c'est malheureusement souvent le cas dans les périodes d'injustice. Néanmoins, tout comme l'arc de l'univers moral, qui, même s'il est long, tend vers la justice, on ne saurait refuser à l'État de Palestine le statut de Membre de l'ONU.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés et de tous les États Membres épris de paix, je remercie vivement tous ceux qui ont voté pour le projet de résolution que nous avons déposé (S/2024/312). Le soutien massif en faveur de la demande d'admission de l'État de Palestine envoie un message clair : l'État de Palestine est en droit d'obtenir la place qui lui revient parmi les Membres de l'ONU.

À ceux qui n'ont pas été en mesure d'appuyer l'admission de l'État de Palestine aujourd'hui, nous espérons sincèrement qu'ils le feront la prochaine fois, lorsque le Conseil de sécurité réexaminera la question de l'admission de la Palestine. Oui, nous reviendrons, plus forts et plus véhéments, et nous serons soutenus par l'écrasante majorité de l'Assemblée générale.

Comme l'a déclaré le Président algérien Abdelmajid Tebboune, l'Algérie ne relâchera pas ses efforts tant que l'État de Palestine ne sera pas Membre à part entière de l'ONU.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

En votant aujourd'hui pour l'admission de la Palestine comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, Malte a fait un choix clair. Nous avons voté pour la solution des deux États. Nous avons voté pour une idée qui, depuis des décennies, remporte l'adhésion d'une large majorité de la communauté internationale. L'admission à l'ONU est une étape nécessaire qui permettra aux Palestiniens d'être sur un pied d'égalité avec le reste de la communauté internationale.

La demande d'admission à l'ONU intervient à un moment difficile. La tourmente sans précédent qui découle de la guerre entre Israël et le Hamas à Gaza propulse le peuple palestinien vers un gouffre sans espoir. Malte a déclaré sans équivoque qu'un cessez-le-feu immédiat et permanent était nécessaire pour créer l'espace requis pour la paix et mettre un terme aux souffrances des civils. Il faut également faire des efforts concrets pour consolider l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse gouverner une Cisjordanie et une bande de Gaza unifiées.

Nous regrettons vivement que, compte tenu du veto d'aujourd'hui, cette aspiration légitime ne se soit pas matérialisée. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue son bien-fondé. La concrétisation de la solution des deux États, de même que des efforts propres à promouvoir des solutions durables face aux conflits en cours dans la région, restent le seul fondement réaliste d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient. Il nous incombe à tous d'envisager toutes les voies qui peuvent conduire à cette juste réalisation.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (État de Palestine) (*parle en arabe*) : Notre droit à l'autodétermination n'a jamais été sujet à un marchandage ou une négociation quelconque. Notre droit à l'autodétermination est un droit naturel, un droit historique et un droit juridique : celui de vivre dans notre patrie, la Palestine, État indépendant, libre et souverain.

Notre droit à l'autodétermination est inaliénable. Il n'est assujéti ni à une époque, ni à un calendrier. C'est notre droit éternel, permanent et constant. Il ne peut être ajourné, il ne peut être suspendu et il est imprescriptible. Il est important de souligner que notre droit n'est assujéti à aucune manipulation, domination ou condition, encore moins de la part d'Israël, Puissance occupante, puissance du nettoyage ethnique, puissance génocidaire et puissance coloniale, déterminée à expulser notre peuple de sa patrie, à supprimer son identité, à supplanter son histoire et sa culture, à déraciner son présent et sa civilisation et à assiéger son avenir et ses horizons.

Le peuple de Palestine ne disparaîtra pas. Nous ne disparaîtrons pas. Le peuple de Palestine est une réalité historique qui ne peut être effacée, quels que soient la force et le pouvoir de la Puissance occupante. Le noble peuple palestinien n'est pas resté sur sa terre à la faveur de la charité ou de la miséricorde d'Israël, mais grâce à sa propre patience, à sa constance, à son espoir et à ses sacrifices, en dépit de l'occupation, de l'oppression et de l'asservissement, des sièges, des persécutions et des expulsions, et malgré tous ceux qui ont été déplacés et ont dû chercher refuge.

Nous avons maintes fois averti de la politique coloniale d'Israël sur notre terre, qu'il ne se contente plus de proclamer ouvertement, mais dont il se vante désormais. Nous avons également mis en garde contre l'absence de perspectives de solution. Nous avons prévenu qu'il était dangereux de méconnaître la question palestinienne et sa place centrale, de faire fi des souffrances croissantes du peuple palestinien, de prétendre qu'une paix juste est possible dans notre région sans un règlement juste, global et durable de la question palestinienne.

Nous nous présentons aujourd'hui devant le Conseil de sécurité à un moment important de l'histoire aussi bien régionale qu'internationale, afin que le Conseil puisse sauver ce qui peut l'être. Nous mettons les membres du Conseil devant une responsabilité historique : celle d'établir les fondements d'une paix juste et globale dans notre région. Ils ont l'occasion de redonner à nos peuples l'espoir qu'ils ont perdu. Ils ont la possibilité de traduire en actions concrètes leur attachement à la solution des deux États, le long des frontières de 1967, en prenant des mesures fermes qui ne tolèrent ni l'équivoque ni le retour en arrière.

La majorité des membres du Conseil de sécurité se sont montrés à la hauteur de ce moment historique et se sont rangés du côté de la justice, de la liberté et de l'espoir, conformément aux principes éthiques, humanitaires

et juridiques qui doivent régir notre monde, et en accord avec la logique.

Nous renouvelons notre sincère gratitude à l'Algérie, pays frère, aux groupes des nations arabes et islamiques, aux États membres du Mouvement des pays non alignés et à la présidence maltaise du Conseil, qui dirige les travaux du Conseil avec dévouement, sagesse et efficacité. Nous remercions tous ceux qui ont appuyé la demande d'admission de la Palestine et tous ceux qui ont voté pour le projet de résolution (S/2024/312).

*(l'orateur poursuit en anglais)*

J'ai été ému par les déclarations qu'ont faites tous les membres – autant ceux qui ont voté pour que ceux qui ont voté différemment –, ainsi que par la passion avec laquelle ils ont exprimé leur engagement et leur perception de la douleur du peuple palestinien et de ce qu'il vit. Je les salue au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants.

*(l'orateur reprend en arabe)*

Nous avons accepté la solution des deux États, le long des frontières de 1967, en tant que vision internationale de la paix. Les États arabes ont formulé l'Initiative de paix arabe à l'appui de cette vision. Nous avons édifié notre État grâce aux efforts de nos filles et de nos fils, avec l'appui et la confiance de la communauté internationale, et en dépit des entraves et des obstacles dressés par Israël. Nous avons pris part au processus de paix d'une manière propre à préserver nos intérêts nationaux suprêmes et nous avons respecté les fondements d'un règlement pacifique et juridique du conflit. Les dirigeants palestiniens, sous l'autorité du Président Mahmoud Abbas, restent attachés à cette voie pacifique, et nous réitérons notre appel à organiser une conférence internationale de paix, sous des auspices internationaux et multilatéraux, afin de mettre un terme à l'occupation israélienne et de parvenir à l'indépendance de l'État de Palestine.

La question de savoir si Israël est un véritable partenaire pour la paix demeure toutefois. Israël est-il notre partenaire pour la paix ? Les gouvernements successifs d'Israël insistent pour maintenir l'occupation et pour recourir aux meurtres, au siège, à l'expulsion de communautés et à la construction de colonies. Il s'agit là de politiques et de pratiques contraires à la Charte et aux résolutions de l'ONU, qui ne visent qu'un seul objectif : anéantir tout espoir d'un État palestinien viable et souverain.

Convaincu que l'État de Palestine fait peser sur lui une menace stratégique permanente, Israël fera tout son

possible pour empêcher la souveraineté palestinienne et pour exiler le peuple palestinien loin de sa terre, ou le maintenir sous son occupation perpétuelle.

Il appartient maintenant aux membres du Conseil de déterminer qui aime la paix et qui est l'ennemi de la paix, qui veut sauver des vies innocentes et qui cherche à commettre un génocide. Israël ne veut pas d'une solution prévoyant deux États. Il ne veut pas d'un État palestinien. Tel est le plan d'Israël, approuvé par la Knesset et ouvertement annoncé par ses membres et ses représentants au Conseil, à l'ONU et partout ailleurs. C'est le plan proclamé par les politiciens israéliens et les responsables du Gouvernement israélien. Netanyahu s'est vanté de ce plan comme d'une réussite politique permettant d'empêcher « la création de l'État de Palestine ». Il l'a annoncé dans sa carte délirante, qu'il a brandie devant l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/78/PV.10), une carte d'un Israël qui s'étend du fleuve à la mer, niant l'existence de la Palestine. Tel est le plan de son gouvernement extrémiste pour se débarrasser de la Palestine et des Palestiniens. C'est une illusion, mais, hélas, nous avons vu à quel point cette illusion a déjà coûté cher en vies innocentes.

Le Conseil sait-il ce dont Israël a besoin pour mener à bien ce plan délirant, le plan visant à expulser le peuple et à annexer la terre ? Il a juste besoin de plus de temps, de plus d'immunité, de plus de vies et de plus de sang. Que va faire la communauté internationale ? Que va faire le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales ?

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Que va faire le Conseil ? Qu'est-il prêt à faire ?

*(l'orateur reprend en arabe)*

Donnera-t-il à Israël le temps dont il a besoin pour annexer les terres palestiniennes ? Le Conseil lui accordera-t-il l'immunité pour expulser et tuer la population ? Va-t-il donner des armes à Israël pour qu'il puisse faire plus de victimes ? Le Conseil accordera-t-il à Israël un droit de veto sur notre droit d'exister sur notre propre terre et sur le droit de l'État de Palestine d'être un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies ? L'admission de l'État de Palestine à l'ONU n'est pas symbolique ; elle est de la plus haute importance pour les Palestiniens et les peuples de la région en cette période critique. Il s'agit d'une étape attendue depuis 1947.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Certains ont attendu de 1949 à 1992. Nous attendons depuis 1947 et nous sommes en 2024.

*(l'orateur reprend en arabe)*

Il s'agit d'une étape nécessaire pour réparer l'injustice historique faite au peuple palestinien depuis la décision du partage, en passant par la Nakba, jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit d'une étape nécessaire pour rétablir la confiance dans la légitimité internationale et le droit international, dans l'Organisation et sa Charte, ainsi que pour restaurer l'espoir d'un règlement pacifique du conflit. Il s'agit d'une manifestation de notre droit à l'autodétermination. Cela consacre la légitimité de l'État de Palestine d'une manière qui ne peut être reniée par aucune partie, cela protège et préserve la terre de l'État de Palestine afin qu'elle ne soit pas divisée en morceaux et donnée en cadeau, comme cela a été fait par le passé.

Admettre l'État de Palestine à l'ONU, c'est investir dans la paix.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Si le Conseil veut investir dans la paix, qu'il nous admette comme Membre. C'est un investissement dans la paix.

*(l'orateur reprend en arabe)*

C'est aussi un point de départ pour la paix. Notre admission pleine et entière à l'ONU ne diminue les droits d'aucun État Membre, pas plus qu'elle ne menace ni n'invalide le statut d'un autre Membre.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Nous voulons simplement être sur un pied d'égalité avec tous les autres Membres. Nous ne voulons remplacer personne. Nous voulons entrer dans le club en tant qu'égaux.

*(l'orateur reprend en arabe)*

L'appui du Conseil à l'admission de l'État de Palestine comme Membre à part entière nous place sur la voie de l'espoir.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Il nous permet de ne pas perdre espoir, de garder espoir.

*(l'orateur reprend en arabe)*

Le fait que ce projet de résolution n'a pas été adopté ne brisera pas notre volonté, ne nous découragera pas et n'aura pas raison de notre détermination. L'État de Palestine est inéluctable. Il existe. Certains considèrent qu'il s'agit d'une échéance lointaine, alors que nous la



considérons comme imminente, et nous sommes francs sur ce point.

Nous sommes ceux qui subissons l'oppression et l'injustice, nous sommes ceux qui connaissons le mieux les objectifs de cette occupation injuste, parce que nous la vivons, nous sommes ceux qui sommes les plus conscients de la solution juste, et nous disons au Conseil que le temps de la liberté est venu.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

C'est le temps de la liberté. C'est le temps d'une Palestine libre.

*(l'orateur reprend en arabe)*

Il ne faut pas oublier pas qu'après la fin de cette séance, il y a des personnes innocentes en Palestine qui paient de leur vie et de celle de leurs enfants l'arrogance de l'occupation israélienne, la politique du deux poids, deux mesures, le parti pris aveugle en faveur d'Israël et le report de la justice, de la liberté et de la paix.

Le peuple palestinien a subi toutes sortes d'abus insupportables de la part de l'occupant israélien. Il est désormais plus clair que jamais que ce grand peuple n'a pas renoncé et ne renoncera pas à son droit à la terre. Malgré l'horreur des tragédies, l'amertume des pertes et l'ampleur des destructions et des déplacements, notre peuple palestinien n'a pas perdu son humanité, car il est aujourd'hui à la recherche de ce qui reste de vie, et personne n'est plus désireux de vivre une vie normale que notre peuple à Gaza, Gaza la glorieuse, Gaza la grande. Notre peuple palestinien, où qu'il se trouve, veut vivre et s'accroche à la vie, comme tous les peuples de la terre – un peuple qui aspire à la liberté, à une vie décente et à la paix. Notre peuple palestinien ne disparaîtra pas et ne s'éteindra pas, et il n'a jamais été superflu. D'une manière ou d'une autre, le Conseil doit traiter notre peuple de manière équitable.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Nous ne disparaîtrons pas. Nous aimons la vie. Nous aimons vivre dans la liberté et la dignité dans notre patrie. Nous ne disparaîtrons pas. Soit le Conseil nous traite avec équité et nous donne nos droits, soit il nous donne nos droits.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Erdan** (Israël) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais remercier les États-Unis, en particulier, le Président Biden, d'avoir défendu la vérité et la moralité face à l'hypocrisie et aux jeux politiques.

Il y a quelques heures à peine, j'ai décrit ici les raisons pour lesquelles le projet de résolution S/2024/312 est destructeur. J'ai expliqué que l'Autorité palestinienne ne répondait même pas aux critères de base, qu'elle n'avait aucune autorité sur son territoire et qu'il s'agissait d'une entité qui soutient le terrorisme. Comment peut-on dire sérieusement que les Palestiniens sont épris de paix ? Comment ? Les Palestiniens paient des terroristes pour nous massacrer. Aucun de leurs dirigeants ne condamne le terrorisme ni le massacre du 7 octobre. Ils appellent les membres du Hamas leurs frères. Le représentant palestinien a appelé le Hamas ses frères après le massacre. Ils ne reconnaissent même pas le droit d'Israël d'exister en tant qu'État juif. Pas un seul dirigeant palestinien ne dira qu'il reconnaît le droit d'Israël d'exister en tant qu'État juif. Épris de paix... à d'autres !

Le Hamas n'a pas été mentionné ici aujourd'hui. Ce n'est pas une coïncidence puisque le représentant palestinien ici présent ne représente pas le Hamas. Il ne représente pas au moins la moitié du peuple palestinien. Pourtant, bien que les Palestiniens ne remplissent pas les critères nécessaires pour être admis à l'Organisation des Nations Unies, la plupart des membres du Conseil ont malheureusement décidé de récompenser la terreur palestinienne par un État palestinien. C'est très triste, car leur vote ne fera qu'encourager la politique palestinienne de rejet et rendra la paix presque impossible. Je prie les membres du Conseil de s'en rappeler la prochaine fois que les Palestiniens rejeteront un autre plan de paix ou refuseront même de s'asseoir à la table de négociation.

Je représente Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis plus de trois ans et j'ai participé à des dizaines de séances du Conseil. Depuis le massacre du 7 octobre, je suis venu ici presque toutes les semaines, parfois tous les jours. J'ai répété les mêmes arguments à chaque débat, j'ai plaidé et convaincu, ou du moins j'ai essayé de convaincre. J'ai apporté des témoignages, présenté des photos et des vidéos.

Pourtant, le Conseil a refusé ne fut-ce que de condamner. Il a refusé d'écouter, il a refusé d'agir. Il a même refusé de vérifier les faits. Aujourd'hui, je n'essaierai donc pas de réparer ce qui est déjà cassé. Parler aux membres du Conseil, c'est comme parler à un mur. Je prie pour qu'un jour le Conseil comprenne la gravité de l'erreur qu'il est en train de commettre. Je prie pour qu'il comprenne avant qu'il ne soit trop tard.

*La séance est levée à 18 h 25.*